



Co-gérant non salarier pour cette activité

Par **loba**, le **13/09/2008** à **11:34**

Bonjour

Je suis co-gérant non salarié d'une SARL de production (45% de parts), qui propose également des stages de formation professionnelle.

Ais-je le droit en tant que co-gérant non salarié de me rémunéré occasionnellement comme formateur occasionnel ?

en vous remerciant

loba